

	Assemblée Générale
	Procès-verbal Relevé de décisions
	<i>Ecole primaire 51 rue de Wattignies Paris 12</i>
	<i>Le 14 février 2025</i>

Conseiller.ère.s :

Présent-es :

Armelle Lorier
Michel Cerdan
Gérard Ludier
Yann Renaud
Aurélien Barre
Mathieu Tétard
Jesse James Beltran
Nicole Clayette
Ugo Lobies

Excusé-es :

Chantal Perraudeau (Pouvoir)
Bruno Rebora (Pouvoir)
Anne Hedel (Pouvoir)
Liliane Burkhalter (Pouvoir)
Robert Coutet (Pouvoir)
Nathan Dubois (Pouvoir)
Colette Bonacorsi (Pouvoir)
Véronique Robert
Rachida El Bekkal
Patricia Pame
Patricia Virgin

Membres permanent-es associé-es

Marie Marquès
Clément Dumouchel
Xavier Roedinger
(1personne sans coordonnées)

Invité-és

Henri Baron Directeur de l'école Wattignies
Victor Bentolila Administrateur La Camilienne
Simon Granger Directeur du Pôle Jeunesse La Camilienne

Pôle démocratie locale Mairie du 12^e : Non représenté

Cabinet de la Maire du 12^e : Non représenté

En rouge : votes de l'AG

En bleu : réponses du pôle démocratie locale

Ordre du jour – AG du 14 02 2025

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance pour rédiger le PV de l'AG
2. Présentation par l'association la Camilienne de leur projet pour leur nouveau local et son aménagement pour les jeunes situé au 39 rue des Meuniers 75012 par Victor Bentolila (administrateur) et Simon Granger (animateur)

Vote sur la demande de l'association la Camilienne d'un financement pour un investissement de 3 500 €

3. Vote sur la présentation et validation du fonctionnement et de l'organisation de la commission ou Bureau d'Animation.

Confirmation des conseiller-es volontaires pour y participer.

4. Budget de fonctionnement et d'investissement 2025 propositions et votes
5. Compte tenu des chantiers en cours et à venir et du chevauchement des calendriers prévisionnels des travaux de la Place Félix Eboué (à partir de janvier 2025), Embellir votre quartier (2025-2026) et du plan Vélo (avril 2025 à été 2025) Nous demandons de suspendre l'application des nouvelles modifications annoncées le 22 janvier, afin de mesurer les effets de la nouvelle place Félix Eboué, mettre en cohérence les différents projets en cours et simuler leurs effets avant exécution. Une étude d'impact a-t-elle été réalisée ?

Ceci, afin de permettre d'engager une concertation constructive et respectueuse avec les habitants et usagers de l'espace public, associant les conseils de quartiers et associations, avec une attention particulière notamment pour les personnes à mobilité réduite et leur seul moyen de transport, les bus.

6. Participation d'Aurélien Barre au jury pour sélectionner le porteur de projet concernant la nouvelle convention mairie de Paris / Semapa, pour désigner la structure gestionnaire du site jusqu'en 2028, concernant le tiers lieux Bercy-Beaucoup.
7. Vote sur les absences aux assemblées générales et pourvoir au remplacement des conseiller-es de quartier, démissionnaires et des absent-es non excusé-es.
8. Conteneurs pour les déchets alimentaires, qu'elle en est la répartition dans le quartier de la Vallée de Fécamp, certains habitants en sont trop éloignés depuis la suppression des poubelles marrons.
9. Questions diverses

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance pour rédiger le PV de l'AG

Y. Renaud est désigné secrétaire de séance. **Vote à l'unanimité**

Le PV de l'AG du CQ VdF de décembre est **adopté à l'unanimité**

2. Présentation par l'association la Camilienne de leur projet pour leur nouveau local et son aménagement pour les jeunes situé au 39 rue des Meuniers 75012 par Victor Bentolila (administrateur) et Simon Granger (animateur)

La Camilienne est une association centenaire de culture et de loisir du quartier Vallée de Fécamp. Une partie des activités est financée par la Caisse d'Allocations Familiales (sorties, soutien, prise en charge financière des animateurs par exemple). Elle comprend un pôle Jeunesse tourné vers les collégiens situé rue de la Durance.

Installée depuis octobre 2024 dans un local de Paris Habitat au 39 rue des Meuniers, la Camilienne souhaite développer des activités auprès des 18-25 ans (aide alimentaire, aide psychologique, accompagnement scolaire, activités jeunes, soutien à la parentalité, ...). Dans le quartier de la Vallée de Fécamp ceux-ci ne bénéficient pas d'espace pour cette tranche d'âge, ni de bibliothèque pour venir travailler. Elle a besoin d'aménager ce local pour accueillir dans de meilleures conditions ces jeunes, en respectant la confidentialité de certaines démarches. Ainsi pour réaménager le local, le besoin estimé pour le mobilier est de 3 515 €.

En contrepartie, le Conseil de quartier pourrait utiliser le local s'il est libre aux horaires d'ouverture.

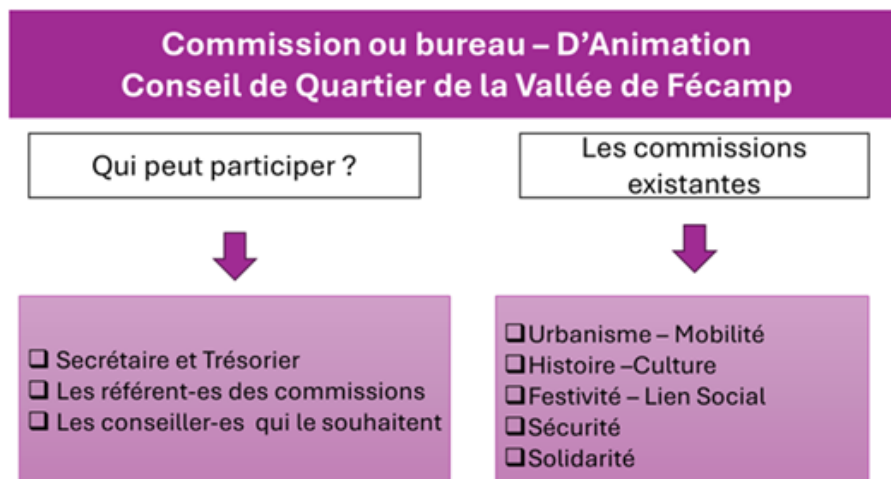
Victor Bentolila indique que l'inauguration du local est prévue à la mi-avril.

La demande de financement de 3 515 € est votée à l'unanimité.

3. Vote sur la présentation et validation du fonctionnement et de l'organisation de la commission ou bureau d'animation et confirmation des conseiller-es volontaires pour y participer

1. Organisation et fonctionnement de la commission d'animation

Sur la base de l'article 4 de la charte des Conseils de Quartier la commission est composée du secrétaire, du trésorier, des référent-es des commissions, elle est étendue aux conseiller-es volontaires.



En dehors des assemblées générales, les Conseillers de quartier qui forment l'équipe d'animation du Conseil se réunissent pour :

- Préparer les réunions (ordre du jour, convocation) ;
- Coordonner les ateliers ;
- Assurer :
 - Le suivi des échanges entre la Mairie et le Conseil ;
 - La mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale ;
 - La liaison avec les autres Conseils de quartier et les instances de concertation de l'arrondissement.

2. La méthode de travail et l'organisation choisies :

- Programmer une réunion de la commission une fois par mois
- Les absences des membres à la commission doivent être excusées. En cas de trois absences répétées et non justifiées d'un membre de la commission, et après échange avec celui-ci, il pourra être procédé à son remplacement.
- Le compte rendu des travaux de la commission animation seront transmis au Pôle Démocratie Locale pour en assurer la diffusion aux conseiller-es de quartier.

Sont votés à l'unanimité les points suivants :

- De le dénommer « Bureau d'Animation » ;
- Son organisation et son fonctionnement et la méthode de travail et l'organisation choisies tels qu'ils sont présentés ;
- L'intégration de Nicole Clayette.

3. Budget de fonctionnement et d'investissement 2025 propositions et votes

Le budget annuel d'investissement des Conseils de quartier alloué est de 8 264 €, il n'est pas toujours utilisé.

Si l'on déduit les 3 515 € alloués à la Camilienne, il reste 4 749 € à dépenser pour 2025. Il est précisé que ces dernières années les achats de matériel de moins de 500 € présenté par le CQ en investissement sont retraités par les services financiers et le PDL et sont affectés au budget de fonctionnement. Pour rappel le budget de fonctionnement annuel est de 3 306 €.

Les conseils de quartier sont également sollicités pour des projets organisés en inter-quartier comme le Cinéma Itinérant.

Réponse du Pôle démocratie locale :

La hauteur de la dépense ne peut pas avoir une incidence sur la nature (fonctionnement ou investissement) de la dépense. C'est bel et bien le type d'achat qui a une incidence sur sa nature.

Pour rappel : Crédits annuels affectés à l'Etat spécial (= aux finances) de la Mairie d'arrondissement :

Budget de fonctionnement : ce qui est acheté et consommé - 3306€

exemples : prestations, animations, informations, communication, consommables et denrées alimentaires

Budget d'investissement : opérations qui accroissent la valeur du patrimoine - 8264€

exemples : matériel pour les conseils de quartier, matériel pour les équipements, mobilier urbain

Ugo Lobies propose que le Conseil de quartier investisse dans des poubelles de rue destinées aux mégots. La discussion évolue vers l'organisation d'un atelier de ramassage des déchets. M.

Baron, directeur de l'école du 52 rue de Wattignies, indique que l'école organise en mars une journée « Nettoyer la nature ».

Réponse du Pôle démocratie locale :

Le PDL se renseigne sur la faisabilité du projet d'investissement dans des cendriers à mégots.

Le Conseil de quartier pourrait :

- Participer à cette journée avec les enfants,
- Financer l'achat du matériel nécessaire (gants, pinces) en plus de celui dont dispose déjà l'école.
- Communiquer dans le quartier autour de cette action (affichettes).

Armelle Lorier se renseignera avec Nathan Dubois (trésorier) sur le devis pour l'achat du matériel.

Réponse du Pôle démocratie locale :

Le PDL peut se renseigner auprès de la Direction de la Propreté et de l'Eau pour co-organiser une journée de nettoyage, qui prête à cette occasion du matériel (sacs, ramasses ordures) aux personnes mobilisées sans besoin d'achat.

Il est proposé également que le repas de quartier prévu en juin 2024 et annulé pour cause d'élection par la mairie, soit à nouveau proposé. Nous demandons le report du budget voté de 1 000 € en 2024 pour 2025.

Les conseiller-es sont d'accord pour la reconduction de l'évènement et du report du budget après présentation de celui-ci le bureau d'animation

Réponse du Pôle démocratie locale :

Le pôle se tient à disposition pour organiser ce repas et trouvera des solutions financières pour vous permettre de mener à bien ce projet malgré un potentiel dépassement de votre budget de fonctionnement annuel. Également, si cet événement se tient :

- Dans un kiosque du quartier, nous rappelons qu'il doit faire l'objet d'une demande de réservation dans le cadre du dispositif Kiosque en fête. Le PDL peut se charger de faire la réservation si le CQ valide l'emplacement. Les demandes peuvent être enregistrées jusqu'au **2 mars 2025**. Au delà de cette date, le PDL peut voir avec les services des espaces verts mais sans garantie de trouver une date de disponible.
Lien ressource : [Kiosques en fête - Ville de Paris](#)
- Sur l'espace public, nous rappelons qu'un événement doit faire l'objet d'une demande auprès de la préfecture de police le plus tôt possible (au moins 2 mois avant), ainsi qu'auprès des services de la ville concernés (DICOM, DEVE, DVD). Le PDL se charge de ces demandes d'autorisation si le CQ valide l'emplacement.

Ugo Lobies suggère que le budget non utilisé en fin d'année soit redistribué à des associations locales.

Pôle démocratie locale :

Il n'est pas autorisé de reporter les budgets non utilisés d'une année sur l'autre. Les Conseils de quartier ne peuvent pas soutenir de cette façon les associations locales car cela s'apparenterait à de la subvention publique (sans vote du Conseil de Paris donc illégal). Le soutien aux associations locales est possible mais doit faire l'objet d'un vote d'une enveloppe de principe sur une dépense précise (exemple financement d'une location de bus pour départ vacances à la mer ou bien dépenses en investissement achat de fauteuil mis à disposition pour

une association avec convention de prêt de matériel stipulant l'appartenance de ce matériel à la Mairie).

4. Point sur les travaux en cours et du plan vélo – Vote sur question à adresser au Conseil d'Arrondissement du 12^e

« Compte tenu des chantiers en cours et à venir et du chevauchement des calendriers prévisionnels des travaux de la Place Félix Eboué (à partir de janvier 2025), Embellir votre quartier (2025-2026) et du plan Vélo (avril 2025 à été 2025). Nous demandons de suspendre l'application des nouvelles modifications annoncées le 22 janvier, afin de mesurer les effets de la nouvelle place Félix Eboué, mettre en cohérence les différents projets en cours et simuler leurs effets avant exécution. Une étude d'impact a-t-elle été réalisée ? Peut-on acter la suspension de de ces modifications mentionnées ?

Ceci, afin de permettre d'engager une concertation constructive et respectueuse avec les habitants et usagers de l'espace public, associant les conseils de quartiers et associations, avec une attention particulière notamment pour les personnes à mobilité réduite et leur seul moyen de transport, les bus. »

Cette question à adresser au Conseil d'Arrondissement est proposée au vote des Conseiller.e.s de quartier :

Deux positions, pour ou contre l'adoption de ce vœu, s'opposent (voir annexes 1 et 2 en fin de document). Les tenants de chacune des deux positions exposent leurs arguments et un débat a lieu entre les participant.e.s.

A la suite de ce débat, la question de la légitimité de la prise en compte ou non des pouvoirs se pose entre les participant.es. A la transmission de ce compte-rendu, deux versions s'opposent. La première version affirme que les pouvoirs des absent.es ont été pris en compte dans le vote et ont permis d'acter en faveur du dépôt de cette question orale au Conseil d'arrondissement. L'autre version défendue par d'autres conseiller.es de quartier met en avant la non prise en compte de ces pouvoirs qui aurait été actée lors de cette AG. Le vote devrait dès lors être reporté à une date ultérieure.

Réponse du Pôle démocratie locale :

Concernant les pouvoirs des absent.es cédés à un.e conseiller.ère :

- La charte ne précise pas le nombre de pouvoirs maximum donné à un.e conseiller.ère. Si cela engendre un débat, le CQ peut voter un nombre maximum d'attribution de pouvoir en AG.
- Si un.e CQ excusé.e donnant attribution d'un pouvoir à un autre CQ le représentant précise ses votes (oui, non, abstention), alors le CQ représentant doit suivre les directives données.
Dans le cas contraire, le CQ excusé s'en remet au jugement du CQ représentant qui votera (oui, non, abstention) en fonction des débats et des éclairages apportés en AG. La charte ne précise pas ces points mais de manière empirique, les votes en AG se sont déroulés comme tel. Si cela engendre un débat, le CQ peut voter les modalités de passation de pouvoir en AG.

Etant donné les questionnements et les débats que les modalités d'attribution des pouvoirs ont engendré lors de l'AG sur ce point de l'ODJ qui n'a donc pas pu être traité, le PDL préconise de resoumettre au vote le dépôt ou non de cette question écrite/orale en Conseil d'Arrondissement lors de la prochaine AG ou lors d'une réunion prévue à cet effet.

Nous préconisons également, si vous le souhaitez, de préciser le cadre d'application des pouvoirs en adoptant des dispositions plus précises (exemple : maximum 3 pouvoirs pour une personne).

Le PDL reste bien sûr à disposition pour tout besoin d'éclaircissement sur ces points ou pour toute organisation d'un vote électronique au besoin.

5. **Tiers lieux Bercy-Beaucoup** : participation d'Aurélien Barre au jury pour sélectionner le porteur de projet concernant la nouvelle convention Mairie de Paris / Semapa, pour désigner la structure gestionnaire du site jusqu'en 2028.

Le Bureau d'Animation a délégué Aurélien Barre au jury de l'appel à manifestation d'intérêt pour la concession temporaire du terrain de Bercy-Beaucoup. Deux équipes candidaient : Yes We Camp (déjà concessionnaire de 2022 à 2024) et les Jardins du Rail.

Aurélien Barre a pu exposer les éléments du cahier des charges (contre les nuisances, pas de musique amplifiée en scène ouverte après 21h. ; ouverture du projet au quartier et à ses acteurs locaux) qui était le même que celui du Conseil de quartier Bercy.

Le projet de Yes We Camp est identique à celui de 2022-2024 mais avec de nouveaux prestataires (hors Plan B) et présente des incertitudes concernant son équilibre budgétaire. Aurelien Barre a donc voté pour le projet des Jardins du Rail en mentionnant une réserve sur une scène la musique amplifiée et une demande que les acteurs locaux soient associés au projet.

Le résultat de l'équipe lauréat ne peut être dévoilé pour l'instant sous peine de nullité du concours.

Réponse du Pôle démocratie locale :

Le PDL remercie Aurélien Barre qui a pu assister au jury le 12 février, au côté de la Maire du 12^{ème}, des directeur.ices des directions concernées de la Ville de Paris et de la SEMAPA. Le résultat est désormais public : le lauréat est "Jardins des Rails de Bercy" (association composée de CITY BZZ, PETITE LUNE (La JAVELLE), LE PLANT B, PEPINS PROD, DM COMPOST, FLYING FAB LAB, INTERFACE FORMATION).

6. Vote sur les absences aux assemblées générales et pourvoir au **remplacement des conseiller-es de quartier, démissionnaires et des absent-es non excusé-es.**

Armelle Lorier indique que la question des conseiller.e.s de quartier absent.e.s non excusé-es des réunions du CQ est prévue à l'article 3.1 de la charte des CQ). La demande de remplacement a été adressée au Pôle Démocratie Locale qui doit faire le nécessaire auprès des conseillé-es et de ceux qui sont sur la liste d'attente.

Vote à l'unanimité de demander au Pôle Démocratie Locale de les relancer les personnes pour savoir si elles souhaitent ou non demeurer conseiller.e et, sinon, d'en choisir de nouveaux.elles dans la liste d'attente

Réponse du Pôle démocratie locale :

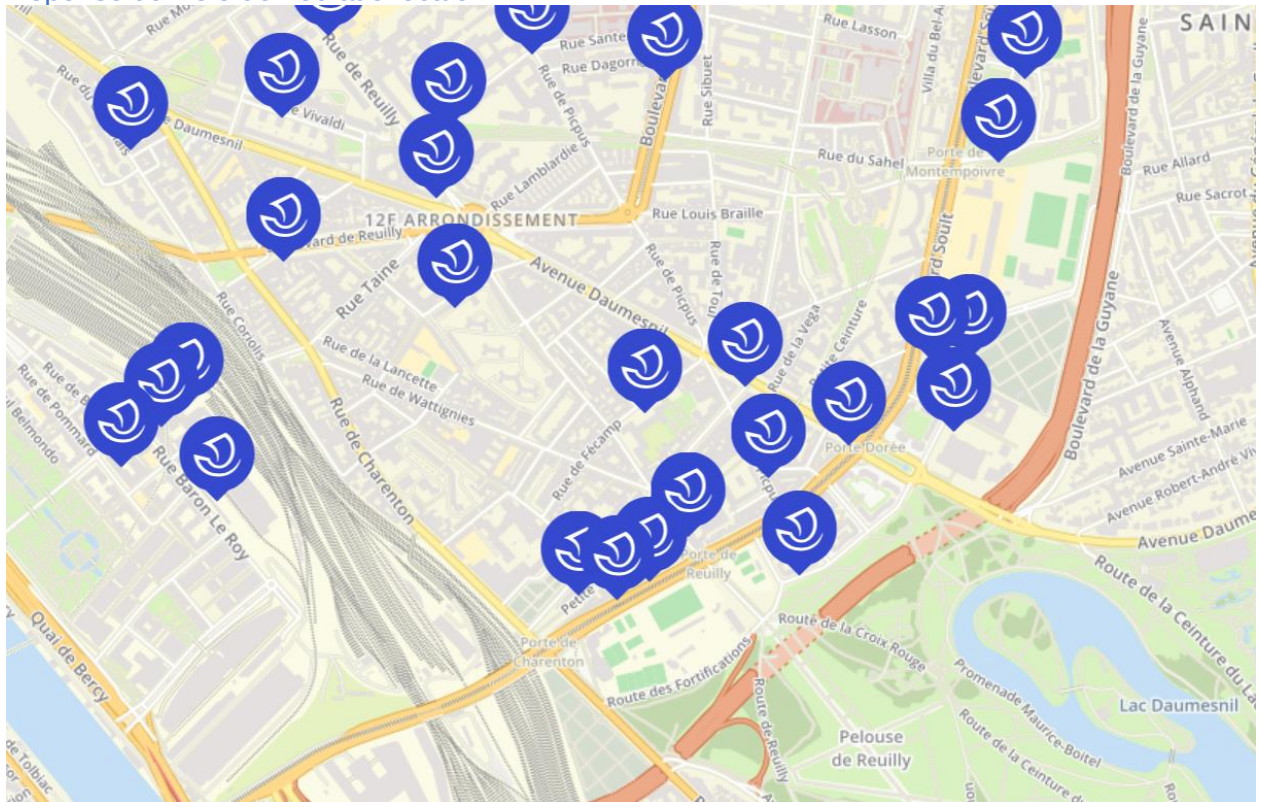
Le PDL se charge donc d'envoyer un mail aux 16 suppléant.es pour savoir s'ils renouvellent leur volonté de devenir CQ. Le tirage au sort des nouveaux conseiller.ères se fera lors de la prochaine AG par le PDL. Cependant, cela devra se faire après avoir pris attache auprès du/des conseiller.ères à remplacer pour les en prévenir, comme spécifié dans la charte.

7. Conteneurs pour les déchets alimentaires

Quelle en est la répartition dans le quartier de la Vallée de Fécamp ? Certains habitants en sont trop éloignés depuis la suppression des poubelles marrons.

Armelle Lorier a fait circuler la carte de la ville de Paris sur les répartitions des conteneurs à déchets alimentaires. Ils sont déployés sur tout le territoire mais leur nombre est-il bien proportionné à la taille des unités d'habitation ?

Réponse du Pôle démocratie locale :



La carte est disponible ici : <https://cartographies.paris.fr/maps/128#close>

8. Questions diverses

///

La séance est levée à 21h.

Annexe 1 : Texte à l'appui de la position CONTRE le texte proposé en point 5 du PV.

Lors de l'Assemblée générale de notre Conseil de quartier du 14 février prochain, vous aurez à vous prononcer sur un texte proposé au point 5 de l'ordre du jour par Michel Cerdan et demandant la suspension de la mise en œuvre du Plan Vélo tel que présenté par la Mairie du XIIe arrdt en réunion publique du 22 janvier dernier.

Or, dans ses intentions et ses grandes lignes, ce Plan Vélo est conforme aux préconisations du « Rapport de diagnostic des espaces publics (...) et cahier de propositions urbaines et paysagères » élaboré collectivement et adopté à l'unanimité (moins deux abstentions) en Assemblée générale du CQ VdF du 25 juin 2024.

Ainsi, le texte proposé au point 5 de l'AG :

- *met le Conseil de quartier en contradiction avec ses propres décisions (adoption à l'unanimité moins deux abstentions lors de l'AG du 25 juin 2024 du Rapport de diagnostic et du cahier de propositions) ;*
- *annule le travail mené collectivement et démocratiquement depuis deux ans avec la commission Urbanisme-Espaces Publics-Déplacements-Voirie-Circulation du CQ VdF (balades de diagnostic ; rédaction partagée d'un Rapport ; ...) et nie l'engagement des Conseiller.e.s de quartier qui y ont participé dans le cadre d'Embellir votre quartier n°3 ;*
- *remet en cause ma propre implication et les modalités de travail collectif et démocratique que j'ai eu à cœur, honneur et plaisir à développer depuis 3 ans comme membre associé puis conseiller titulaire du CQ au sein de la commission Urbanisme du CQ VdF, sur ce sujet comme sur d'autres ("Petit Patrimoine", contribution au PLU, ...) ;*
- *enfin, ce faisant, il décrédibilise le travail mené par la commission Urbanisme du CQ VdF en dialogue avec la Mairie du XIIe arrdt et compromet ainsi toute possibilité de travailler en bonne intelligence avec elle sur d'autres sujets d'urbanisme ou d'histoire locale à venir (143 rue de Picpus pour un équipement socio-culturel ; projet de Livret de quartier-« Histoire et équipements de la Vallée de Fécamp » ; concertation Bercy Charenton ; redécoupage du périmètre du CQ VdF ; ...).*

C'est pourquoi j'appelle à voter contre le texte du point 5 de l'ordre du jour.

Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de l'AG du 14 février.

Néanmoins, au cas où celui-ci serait tout de même adopté, j'en tirerai toutes les conséquences qui me sembleront appropriées pour ce qui me concerne.

En espérant pouvoir continuer à travailler avec vous,

Cordialement,

Yann RENAUD

Membre du Conseil de quartier Vallée de Fécamp ;

Référent de la commission Urbanisme-Espaces Publics-Déplacements-Voirie-Circulation

Annexe 2 : Texte à l'appui de la position POUR le texte proposé en point 5 du PV.

Je suis surpris par la tonalité agressive, et même menaçante en fin de message, de cette intervention, dont je conteste la teneur.

Le projet de vœu qui a été proposé n'est pas une initiative individuelle mais correspond aux réactions de plusieurs conseillères et conseillers après le plan annoncé par la Mairie le 22 janvier pour application immédiate.

Nous n'avons jamais examiné en Conseil de quartier ni encore moins approuvé ce nouveau plan de circulation, puisqu'il a été révélé le 22 janvier.

Je ne comprends donc pas en quoi demander que son application soit reportée et concertée remet en cause les précédentes positions de notre Conseil de quartier.

La Commission urbanisme et le Conseil de quartier ont travaillé sur le PLU, et le programme "Embellir votre quartier" mais aucun "plan vélo" n'a été étudié.

Nous avons au contraire dénoncé l'aménagement non concerté de la rue de Charenton, créé précisément en vertu d'un 'plan vélo Grand Paris' qui n'avait jamais été présenté aux habitants.

Nous demandions qu'il soit amendé afin notamment de rétablir la fluidité de la circulation des bus 77 et 87 et des véhicules de secours.

Nous avons également demandé que des précisions soient apportées sur l'aménagement de la rue de Wattignies, qui n'avait pas été finalisé dans le projet Embellir votre Paris.

Sur tous ces points, le projet présenté le 22 janvier n'apporte aucune réponse, et même risque d'aggraver les choses (notamment sur la circulation des bus rue de Wattignies et la sortie de l'Ecole élémentaire sur lesquels le Conseil de quartier a travaillé depuis près de vingt ans).

Je maintiens donc que le Conseil de quartier joue parfaitement son rôle en demandant la suspension de l'application du plan de circulation présenté le 22 janvier, afin

- d'attendre les effets des aménagements précédents (place Felix Eboué notamment);*
- de fournir des simulations des trafics créés par ce nouveau plan, en particulier*
 - sur la rue de Wattignies devenue axe radiale d'entrée des extérieurs vers le centre,*
 - pour les résidents du Boulevard Poniatowski, de la Porte Dorée et des terrains de sports attenants.*

Il s'agit d'aménagements qui vont bouleverser duablement, voire définitivement, la vie de dizaines de milliers d'habitants.

Encore une fois sans débat ni anticipation des effets

Cette méthode brutale et non concertée est totalement en contradiction avec les exigences élémentaires de la démocratie participative que ce Conseil de quartier Vallée de Fécamp a toujours défendu.

Merci

Michel Cerdan